



Contacts :

+ Rapide : par courriel depuis votre espace « ameli.pro »

Par tél : 3608 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Par courrier : Assurance maladie de la Côte-d'Or -CS 34548-21045 DIJON cedex

DATE : 15 AVRIL 2020

REFERENCE : MASQUES

TELESERVICE DE DISTRIBUTION DES MASQUES

Dans le cadre de la distribution des masques aux différentes catégories de Professionnels de santé, il vous a été demandé de nous faire parvenir ainsi qu'à votre grossiste un tableau de délivrance chaque vendredi.

Afin de permettre un suivi plus large de ces délivrances, différents outils ont été développés. Dans notre région, l'Assurance Maladie met à votre disposition un téléservice de déclaration. Vous avez dû recevoir récemment un mail national vous informant de ces dispositions.

Ce téléservice se substitue donc aux tableaux hebdomadaires. Nous vous demandons de l'utiliser dès à présent et de cesser vos envois de tableaux à la CPAM.



Retrouvez toutes les informations utiles à votre profession sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)